

Prendre la décision de former

X	9 étapes pour devenir entreprise formatrice
1	<p>Motivation Déterminer à l'interne si la motivation est suffisante pour former</p>
2	<p>Choisir la formation professionnelle initiale appropriée Dans quelle profession former? S'informer en consultant les profils et les ordonnances de formation (voir liste de liens en annexe «&»)</p>
3	<p>Créer des places de formation Clarifier l'opportunité de créer des places de formation dans l'entreprise</p>
4	<p>Questions Recourir à un-e expert-e de l'organisation du monde du travail, à l'office de la formation professionnelle ou à une entreprise expérimentée pour répondre aux questions qui se posent</p>
5	<p>Autorisation de former L'office cantonal compétent accorde l'autorisation de former si les conditions préalables sont remplies.</p>
6	<p>Chercher les futur-e-s apprenti-e-s Etablir le profil des personnes à former et les recruter. La recherche peut se faire via la bourse des places d'apprentissage, par internet, par annonce, par affiche au siège de l'entreprise ou par tout autre moyen approprié.</p>
7	<p>Former le formateur ou la formatrice L'entreprise désigne la personne responsable de la formation et l'inscrit au cours pour formateurs et formatrices.</p>
8	<p>Planifier la formation en entreprise Etablir le programme de formation. Le plan de formation qui accompagne l'ordonnance de formation constitue le principal moyen de planifier la formation à la pratique professionnelle.</p>
9	<p>Conclure le contrat d'apprentissage Les parties signent le contrat d'apprentissage et le font approuver par l'office cantonal de la formation professionnelle.</p>